



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 02 / 05 / 2025

Dossier complet le : 02 / 05 / 2025

N° d'enregistrement : 2025-8821

## 1 Intitulé du projet

RECY BTP ESCAUDAIN

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

RECY BTP ESCAUDAIN

Raison sociale

RECY BTP

N° SIRET

3 9 4 2 3 1 3 0 2 0 0 0 3 2

Type de société (SA, SCI...)

Société par actions simplifiée

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

CACHERA

Prénom(s)

Alain

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
47°b	b) . Autres déboisements en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 ha. La superficie totale des formations forestières concernées par le projet de déboisement est 23,86 ha, principalement du fourré tempéré, taillis simple de robinier petits bois dominants et taillis simple de bouleau à petits bois dominants.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'environnement dans lequel s'inscrit le projet est une friche industrielle issue de l'activité minière.

Les principaux objectifs de ce projet sont les suivants :

- La mise en sécurité des friches (supprimer les caves et excavation);
- Supprimer les risques d'envols de poussières issues des anciennes activités minières;
- Supprimer le risque d'incendie des poussières charbonneuses et des taillis en périodes sèches.
- Renaturation du milieu par la plantation du Miscanthus et du Paulownia notamment;

#### 4.2 Objectifs du projet

La projet vise à aménager les friches industrielles des parcelles "Les Plans" et "Bonnuet", situées sur la commune d'Escaudain (59). Ces terrains, caractérisés par la présence de zones charbonneuses (Schlamm) ainsi que de caves et d'excavations présentant des risques pour la sécurité publique, feront l'objet d'aménagements spécifiques.

Le projet prévoit de l'élargissement de la voie verte sur la parcelle "Bonnuet", la densification de la ceinture boisée et la mise en place de plantations dédiées à la biomasse et au bois-énergie (notamment du miscanthus et du paulownia) sur la partie des 2 parcelles "Les Plans" et "Bonnuet", où le boisement ne se développe pas. Dans ce cadre, une opération de déboisement est envisagée sur une superficie totale de 238 634 m<sup>2</sup>, couvrant des formations forestières jeunes et pré-forestières dominées par du taillis simple de Robinier petits bois dominants, du taillis simple de Bouleau petits bois dominants et de fourré tempéré. Ces formations forestières sont réparties sur les deux parcelles concernées par le projet.

Il est prévu de déboiser de manière progressive, sur une période de 5 ans, afin de garantir une transition écologique harmonieuse. Cette approche par phasage permettra d'assurer le maintien de corridors de déplacement pour la faune et de préserver une continuité écologique tout au long des travaux. chaque phase sera réaménagée au fur et à mesure de l'avancement.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Le phasage des travaux de déboisement/recouvrement sera réalisé sur une période de 5 ans.

La superficie totale des formations forestières concernées par le projet de déboisement est de 238 634 m<sup>2</sup>.

Dans le cadre de l'aménagement du site d'Escaudain, la mise en place de merlons de 3 m de hauteur est prévue afin de réduire les nuisances engendrées par les travaux pour les riverains. Ces merlons seront conçus de manière à assurer leur stabilité, en limitant leur hauteur à 3 m afin d'éviter toute instabilité structurelle et de prévenir les effets de compactage sous leur propre poids. Ceux ci sont issus des simulations bruit et poussières qui ont été effectuées.

Pour la culture de *Miscanthus x giganteus*, une surface totale de 115 020 m<sup>2</sup> est prévue sur les sites de Bonnuet et Les Plans, nécessitant un apport de terre fertiles pour atteindre une profondeur optimale nécessaire à l'enracinement et à la reconstitution de la capacité hydrique du sol. Ce volume sera apporté via des matériaux NFU 44 551 ( terres fertiles) et complété par l'étalement des merlons antibruit en fin de chantier .

Quant à la culture de *Paulownia* spp., elle s'étendra sur 136 736 m<sup>2</sup>, avec un besoin total de 205 104 m<sup>3</sup> de terre pour atteindre une profondeur optimale de 1,5 m. Ce volume étant supérieur à celui généré par les merlons, des apports complémentaires seront effectués progressivement au fil de l'avancement du chantier afin d'atteindre le volume requis. Les épaisseurs de terres apportées correspondent au besoin d'enracinement des plantes, elles permettent le blocage de la strate de poussières de charbon et est suffisante pour empêcher la repousse des espèces invasives.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Une fois que chaque phase est finie, les travaux de végétalisation, plantation et semis seront effectués. les 2 premières années nécessiteront de l'entretien et du désherbage mécanique, jusqu'à que les plantations soient suffisamment développées. la croissance des plantes s'inscrit dans le cadre d'une expérimentation qui permettra de mesurer l'évolution des plantations ( enracinement, développement de spivots racinaires, et adaptation au sol fertile apporté.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

permis d'aménager

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Déboisement sur les zones à taillis simple de Robinier petits bois dominants, taillis simple de Bouleau petits bois dominants et de Fouré tempéré.	238 634 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   '   " E Lat. :   °   '   " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   '   " Lat. :   °   '   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   '   " Lat. :   °   '   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet n'est pas incluse dans un zonage de protection du biotope. Aucun site concerné par un arrêté de protection du biotope n'est présent sur dans un rayon de 5 km du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le PNR Scarpe-Escaut est situé au plus près à 235 m du site.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après les cartes de bruit stratégiques, la friche des "Les Plans" est concernée par des zones concernées par le bruit, jusqu'à 70 dB(A). Une étude de bruit a été réalisée en octobre 2024 par le bureau d'étude VENATHEC. Les résultats des mesures de bruit effectuées en octobre 2024 sont comprises entre 32,0 et 35,5 dB(A). Cela correspond à une ambiance sonore calme.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le plus proche est un immeuble inscrit dit « Monument à Charles Mathieu » à 2,6km du site. la zone des Bonnuets est située dans la zone tampon du terroir 153 classé à l'UNESCO, le projet intègre les contraintes de la zone tampon, et ne modifie pas celle-ci. L'amélioration de la voie verte qui longe le site améliore la déserte via le terroir. les axes de vues donnant sur le terroir seront améliorés
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude de caractérisation et délimitation de zone humide par URBYCOM en Mars 2024. Conformément aux critères pédologiques et botaniques décrits dans l'arrêté du 24 juin 2008, modifié en 2009, aucune zone humide n'a été identifiée sur les zones d'études.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune d'Escaudain n'est pas soumise à un Plan de Prévention des Risques Naturels mouvement de terrain lié à l'affaissement et à l'effondrement (cavités souterraines) (PPRN).
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terrains d'étude présentent une pollution historique en poussières de charbon. L'ancienne activité minière a également laissé des cavités qui peuvent affecter la qualité des sols. Le site d'étude est localisé au droit d'un site BASOL. Les études de pollution montrent que les sols sont peu pollués, avec un confinement de la pollution principalement à la surface grâce à la craie peu fissurée.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage AEP n'est localisé à moins de 1km du site. Les captages AEP les plus proches se situent à 1,5 km au sud (captage AEP d'Escaudain). Le périmètre de protection rapproché de ces captages à 1,3 km.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est celui du « Terroir d'Haveluy », situé à environ 5km à l'Est du site.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 n'est recensé autour des parcelles "Les Plans" et "Bonnuet". Une étude faune-flore a été réalisée par ECOSYSTEMES en Juin 2022 et février 2024 sur l'ensemble du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un site classé est localisé à 450 m au nord-est du site (Terril Audiffret).

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement ne sera réalisé dans la nappe. Le projet ne sera pas consommateur d'eau, excepté pour l'arrosage des pistes en cas de besoin via une citerne mobile.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'entraînera aucun impact significatif sur l'hydrogéologie locale.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il est prévu l'apport de 659 250 t de matériaux inertes de type terre et pierres (code 20 02 02), ou terre/cailloux (code 17 05 04) pour réaliser un exhaussement des sols. Les matériaux répondront à la NFU 44-551
Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les matériaux inertes proviendront des chantiers locaux de RECY-BTP.	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun impact sur le réseau d'eau potable (pas de captage AEP à proximité)
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les impacts directs sur la flore et les habitats seront faibles, de même que l'impact sur la faune, à l'exception des oiseaux et des chauves-souris, qui présentent un enjeu modéré. Toutefois, l'objectif du projet est également de stabiliser la pollution du sol et de réaménager le site afin de favoriser le développement de la flore et de la faune à long terme d'après l'étude FF réalisée par ECOSYSTEMES en juin 2022 et complétée en 2024.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'insère sur une ancienne friche industrielle, maintenant à usage de végétation arbustive, dans une démarche de reconversion. Le projet n'est pas de nature à impacter l'occupation actuelle du sol et s'inscrit même dans la dynamique spécifique à la zone. Il permettra la restauration et l'amélioration de la fonctionnalité du sol (désartificialisation du site)
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune d'étude n'est pas concernée par les risques technologiques.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est partiellement exposé au risque d'inondation par remontée de nappe, avec des zones identifiées comme susceptibles de subir des débordements de nappe et des inondations de caves. Aucune mesure spécifique n'est requise compte tenu de la nature du projet (exhaussement des sols).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude des risques sanitaires a été réalisée dans le cadre du projet.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au regard des aménagements et des modalités d'exploitation projetées, l'évaluation des risques sanitaires permet de conclure que le site ne présente pas de risques pour l'hygiène, la santé humaine.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Augmentation du trafic lié à l'apport de matériaux (Déchargement/chargement de matériaux). Le trafic des camions sera limité à 20 camions/jour, ce qui représente 0,06% du trafic de l'A21. L'impact sur la circulation sera pendant la phase de livraison des matériaux et d'utilisation des engins de chantier, mais l'intégration de mesures pour limiter la dispersion de poussières et la gestion de l'acheminement des matériaux contribuera à maintenir un trafic contrôlé et sécurisé.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon les modélisations réalisées par VENATHEC, Les modélisations de bruit projeté montrent un niveau d'atteinte qui pourrait être comparé à celui des limites réglementaires industrielles.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après les cartes de bruit stratégiques, la friche des « Plans » est concernée par des zones concernées par le bruit, jusqu'à 70 dB(A) car le site est bordé par l'autoroute A21.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déchets inertes sont des déchets non putrescibles. Le site n'est pas susceptible de générer des nuisances olfactives et n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites d'étude ne présentent pas de nuisances olfactives dans leur état actuel.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude ne dispose pas d'équipements susceptibles de générer des vibrations significatives dans l'environnement immédiat du site.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les principales sources de vibrations à proximité du site sont la circulation sur les axes de transports alentours et la voie ferrée qui traverse le site.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux et exploitation de jour uniquement. Impact nul.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La nature des émissions lumineuses restera inchangée et aucun éclairage complémentaire n'est prévu dans le cadre du projet.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun rejet d'eau de process ni d'eaux usées ne sera réalisé. Les seuls rejets au milieu superficiel sont constitués par les eaux pluviales.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'infiltration se fait naturellement dans les sols d'après l'étude réalisée par HYDRATEC.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune eau de process dans le cadre du projet.  Les matériaux des remblais étant inertes, le projet n'aura, à terme, aucune incidence sur les risques de pollution (accidentelle, diffuse, etc..).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité projetée en elle-même n'est pas productrice de déchets. Quelques déchets d'exploitation sont susceptibles d'être émis dans le cadre du projet (matériaux liés à l'entretien et l'aménagement du site) en très faibles quantités. Ils seront gérés selon la filière appropriée.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet aura un impact faible sur le patrimoine culturel, tout en s'attachant à restaurer des axes de vue sur le terroir classé aux endroits où c'est possible d'après l'étude paysagère réalisée par DSM paysages.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Création de nouvelles cultures. Le projet s'implante en dehors de tout zonage agricole, l'impact sur l'activité agricole est donc nul. Un diagnostic forestier a été réalisé par Setec Energie Environnement (SEE) en 2025. Impact nul à positif à terme.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

### Si oui, décrivez lesquelles :

L'analyse des effets cumulés a révélé que les interactions avec les autres projets avoisinants sont limitées. Le seul impact cumulatif identifié concerne une augmentation de la circulation et du trafic routier, liée à la remise en état des terrains et aux activités induites par le projet. Toutefois, des mesures de gestion adaptées, comme une planification optimisée des flux de transport et une sensibilisation des usagers, permettront de minimiser ces effets, en maintenant l'objectif d'amélioration du cadre de vie local et de respect des enjeux environnementaux. L'accès aux parcelles a été conçu de manière à ne pas passer devant des habitations.

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Etude Faune Flore a été réalisée par ECOSYSTEMES entre 2022 et 2023.  
Etude de caractérisation et de délimitation des zones humides a été réalisée par URBYSOM en 2024.  
Etude acoustique a été réalisée par VENATHEC. Etude climat a été réalisée à l'aide d'un outil de collecte des données et de calculs mis en place spécifiquement pour le cas analysé, sur la base des principes du Bilan Carbone®, par Setec Energie Environnement en 2025. Etude d'impact pour la réalisation d'un Permis d'aménager, par Setec Energie Environnement en 2025. Préconisations agronomiques concernant le profil pédologique et l'épaisseur à mettre en œuvre, préconisations d'implantation de Miscanthus x giganteus , Pawlonia spp. et plantations des espaces boisés, par Setec Energie Environnement en 2025. Diagnostic Forestier a été réalisé par Setec Energie Environnement en 2025. Etude hydraulique par Setec Hydratec en 2025. Modilisation poussières par NUMTECH en 2025. Etude paysagère, DSM paysage.

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet de déboisement des parcelles « Les Plans » et « Bonnuet » à Escaudain (59) s'inscrit dans une démarche de renaturation d'une ancienne friche industrielle, caractérisée par des sols charbonneux et des peuplements forestiers dégradés (taillis de robinier et de bouleau, fourrés tempérés). L'absence d'enjeux écologiques ou sylvicoles majeurs, combinée au risque incendie lié à la nature inflammable de la végétation et aux résidus charbonneux, justifie ce déboisement progressif, qui couvrira 238 634 m<sup>2</sup> sur une période de 5 ans.

La société RECY-BTP prévoit de reconstituer les sols selon la norme NFU 44-551, le projet fait l'objet d'une expérimentation et s'inscrit dans un projet d'élaboration de terres fertiles accompagné par la Région Haut de France, les sols reconstitués permettront le recouvrement des sites et l'implantation d'une couverture végétale adaptée (plantations de miscanthus et paulownia, reconstitution des corridors boisés et l'élargissement de la voie verte).

Ce projet, permettra de sécuriser le site, et d'assurer une valorisation écologique et productive du territoire, en garantissant une transition progressive et durable.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de déboisement des parcelles « Les Plans » et « Bonnuet » à Escaudain (59) s'inscrit dans une démarche de réhabilitation et de renaturation d'une ancienne friche industrielle, sans entraîner d'impacts environnementaux significatifs justifiant une évaluation environnementale approfondie. Le diagnostic forestier réalisé sur le site confirme l'absence d'enjeux majeurs en matière sylvicole, les peuplements en place étant composés de formations pionnières de faible valeur écologique et sylvicole (taillis simples à robinier et à bouleau, fourrés tempérés).

De plus, l'état sanitaire des boisements montre un dépérissement avancé, réduisant leur intérêt écologique et accentuant leur vulnérabilité aux stress environnementaux. Le projet vise à sécuriser et valoriser ces terrains en mettant en place une couverture végétale adaptée (plantations de biomasse et bois-énergie type miscanthus et paulownia, requalification de la voie verte).

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Résumé de l'étude d'impact	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le  /  /

Téledéclaré le 02/05/202

Signature du (des) demandeur(s)